

### Formation de la paysanne : offre 2024-2025 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.
- En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

**Lundi 17 juin 2024, 20h00, FRI, Courtemelon / Mardi 18 juin 2024, 20h00, EMTN, Cernier**

Les horaires des cours 2024-25 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site [www.frij.ch](http://www.frij.ch).

**Informations :** [www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

[pierre-andre.odiet@frij.ch](mailto:pierre-andre.odiet@frij.ch)

**Inscription :** **jusqu'au 30 juin 2024**, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et au verso, à retourner à :  
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA, Localité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Origine : \_\_\_\_\_, canton \_\_\_\_\_ N° AVS : \_\_\_\_\_

Coordonnées bancaires \* : N° IBAN : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : \_\_\_\_\_

\*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (cf. liste au verso)

☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées** dans la presse :  oui  non

☞ **accepte que des photos** sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école :  oui  non

☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école :  oui  non

Modules 2024-2025	S'inscrit au cours (cocher)	S'inscrit à l'examen (cocher)	Durée (demi-jours)	Prix <sup>(1)(2)</sup> facturé	Coût net <sup>(2)</sup>
<b>Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier</b>					
BP01 Entretien du linge et de l'habitat			16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat			10	880.-	240.-
BP05 Alimentation et préparation des repas			20	1'680.-	440.-
BP07 Droit rural			12	1'040.-	280.-
BP13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille			10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base <sup>(3)</sup>			8	640.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme - Vente directe <sup>(3)</sup>			6	560.-	160.-
BF22 Transformation artisanale des fruits <sup>(4)</sup>			10	880.-	240.-
BF23 Distillation <sup>(4)</sup>			8	720.-	200.-
BF27 Apiculture <sup>(4)</sup>			10	880.-	240.-
LW17 Fabrication fromagère <sup>(4)</sup>			10	880.-	240.-
<b>Modules proposés par Grangeneuve Section formation - Posieux</b>					
BP05 Alimentation et préparation des repas			20	1'680.-	440.-
BP06 Mise en valeur des produits			15	1280.-	340.-
BP08 Comptabilité agricole			10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait			10	880.-	240.-
BP17 Santé et domaine social			10	880.-	240.-
BF27 Apiculture <sup>(4)</sup>			10	880.-	240.-
LW17 Fabrication fromagère <sup>(4)</sup>			10	880.-	240.-
<b>Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie - Morges</b>					
BP01 Entretien du linge et de l'habitat			16	1'360.-	360.-
BP03 Famille et société			10	880.-	240.-
BP04 Jardinage			15	1'280.-	340.-
BP09 Economie rurale			12	1'040.-	280.-
BF07 Offre de formation à la ferme			6	560.-	160.-
BF32 Innovation et création de valeur <sup>(4)</sup>			8	720.-	200.-
<b>Modules proposés par l'Ecole d'agriculture du Valais Châteauneuf - Sion</b>					
BF04 Accueil à la ferme – Base <sup>(3)</sup>			8	640.-	160.-
BF04a Accueil à la ferme – Restauration <sup>(3)</sup>			6	560.-	160.-
BF31 Petits fruits (bases)			10	880.-	240.-
LW13 Elevage et garde des ovins			10	880.-	240.-
OF06 Petits fruits – Approfondissement <sup>(5)</sup>			6	560.-	160.-

<sup>(1)</sup> Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

<sup>(2)</sup> Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.

<sup>(3)</sup> L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04a Accueil à la ferme – Restauration et activité de loisirs nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

<sup>(4)</sup> Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne

<sup>(5)</sup> Les personnes ne disposant pas d'un CFC d'arboriculteur ou de maraîcher doivent avoir suivi au préalable le module BF31 pour s'inscrire au module OF06

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur [www.frij.ch](http://www.frij.ch)